



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving Public Works and Government
Services Canada/Réception des soumissions/Travaux
publics et Services gouvernementaux Canada
Building S-111, Rm C-114
101 Menin Rd. Garrison Petawawa
Petawawa
Ontario
K8H 2X3
Bid Fax: (613) 687-6656

**SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise
indicated, all other terms and conditions of the Solicitation
remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire,
les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
Public Works and Government Services Canada Supply
and Services Operation
Petawawa Procurement
Building S-111, Rm C-114
101 Menin Rd. Garrison Petawawa
Petawawa
Ontario
K8H 2X3

Title - Sujet Wheeled Container Carrier	
Solicitation No. - N° de l'invitation W0107-18VP09/A	Amendment No. - N° modif. 001
Client Reference No. - N° de référence du client W0107-18VP09	Date 2018-01-04
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$PET-903-1472	
File No. - N° de dossier PET-7-47040 (903)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2018-01-29	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Harrington, Mary-Lou	Buyer Id - Id de l'acheteur pet903
Telephone No. - N° de téléphone (613) 401-3643 ()	FAX No. - N° de FAX (613) 687-6656
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: Department of National Defence Attn: Quartermaster 1 RCR Bldg. Y101, 377 Menin Rd. Garrison Petawawa, Ontario K8H 2X3	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Modification n° 1 à la demande de propositions

Porte-conteneurs sur roues, garnison de Petawawa

La présente modification vise à répondre aux questions qui suivent d'un éventuel soumissionnaire :

À l'annexe A – Besoin

Question 1 – 2.2.1.4 Chaque porte-conteneurs doit pouvoir se déplacer par la force humaine à l'aide d'une poignée à double prise facile à utiliser. Ses roues doivent toutes pouvoir effectuer un mouvement de rotation sous l'impulsion du levier de commande :

Je ne pense pas qu'il soit pratique qu'un tel porte-conteneurs puisse être déplacé à l'aide d'une poignée à double prise. Étant donné que le porte-conteneurs doit avoir une capacité de 36 000 lb en plus de son propre poids, ce serait simplement beaucoup trop lourd. Cela est d'autant plus vrai si l'on tient compte également de la caractéristique énoncée à la section 2.2.1.3 d'une utilisation sur des surfaces graveleuses.

Réponse 1 – Chaque porte-conteneurs doit pouvoir être déplacé manuellement. L'objectif du recours à la poignée à double prise est que l'on puisse déplacer le porte-conteneurs entre différents emplacements sans une charge (c.-à-d. pendant qu'il se trouve sur la structure permettant l'attache). De plus, on a besoin d'une capacité manuelle non pas pour assurer le déplacement de la charge maximale requise sur une certaine distance, mais pour orienter et tourner le porte-conteneurs dans un garage de manière à pouvoir y accéder facilement. Finalement, le mouvement manuel vise à faciliter l'attache de la barre de remorquage (section 2.2.3.3) à une plateforme de véhicule adéquate en permettant des petits déplacements. Notre organisation dispose du personnel requis pour nous assurer que les quatre points d'attache peuvent être utilisés correctement de cette manière.

Question 2 – 2.2.2.1 Chaque porte-conteneurs doit être doté de quatre (4) pompes hydrauliques à actionnement manuel qui permettent de soulever un conteneur du sol ou de le déposer au sol. Les pompes, situées à chacun des sites d'attache, doivent être actionnées en même temps par quatre (4) personnes pour que le conteneur demeure parallèle au sol pendant le levage.

Il serait possible d'utiliser une pompe manuelle, mais cela entraînerait des contraintes de temps très restrictives. J'aimerais préciser que vous auriez besoin d'au moins 12 manomètres PGM de 2000 lb/po² pour obtenir un rendement acceptable.

Réponse 2 – Nous prenons ce point en considération : nous comprenons les considérations portant sur les contraintes de temps liées à une pompe manuelle. Toutefois, une pompe manuelle comme elle est décrite à la section 2.2.2.1 demeure une exigence fondamentale. S'il n'est pas possible de fournir une pompe manuelle, les pompes automatiques sont acceptables à condition qu'elles respectent les caractéristiques de levage (section 2.2.2).

Question 3 – 2.2.4.2. Chaque point d'attache sera relié au-dessous du conteneur. La liaison prendra la forme d'un moulage épousant le coin du conteneur conforme à la norme 1161 de l'Organisation internationale de normalisation auquel peut s'attacher le boulon de fermeture du point d'attache.

L'utilisation de connecteurs quart-de-tour ne constitue pas la meilleure méthode. Nous utilisons un verrou horizontal qui permet à l'utilisateur de voir immédiatement et clairement si le conteneur est verrouillé sur la base.

Réponse 3 – Il est acceptable d'utiliser d'autres verrous s'il n'est pas possible de fournir les connecteurs quart-de-tour mentionnés à la section 2.2.4.2. L'exigence consiste quand même à ce que chaque boulon de fermeture des points d'attache puisse être relié au coin du conteneur conforme à la norme 1161 en vue de pouvoir lever et déplacer le porte-conteneurs. Toutes les exigences de levage et de déplacement demeurent les mêmes, comme elles sont décrites à l'annexe A.

Toutes les autres modalités demeurent inchangées.